

## REQUALIFICATION

### Évry-Courcouronnes – Bois Briard – Parc du lac

Le projet urbain « Bois Briard » à Évry-Courcouronnes accompagne l'arrivée du tram T12 sur le territoire de Grand Paris Sud. Il fournit l'opportunité de développer un nouveau cœur urbain et paysager en plein centre d'agglomération.

#### Aménagement du Bois Briard

L'opération d'aménagement s'inscrit sur les délaissés routiers libérés suite la reconfiguration de l'ex-RN 446 en boulevard urbain pour **accueillir le tram-train T12 qui constitue un foncier réutilisable pour l'accueil de nouvelles fonctions**. Le projet prévoit la construction d'environ 360 logements et 20 000 m<sup>2</sup> de surfaces tertiaires en pied de station autour du nouveau boulevard.

La nouvelle programmation de logements et d'activités dans le prolongement des quartiers et des zones d'activités existantes s'accompagne d'un travail sur les cheminements doux et accès pour **relier l'ensemble des quartiers de la ville entre eux et aux transports en commun** ainsi que des espaces publics de qualité. Le projet s'adosse à la création du parc de la Ferme en continuité du parc du Lac.

Sa localisation, dans le prolongement du centre-ville d'Évry-Courcouronnes (rive ouest), à l'articulation des quartiers de Canal, du Centre urbain, des Aunettes et de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis, en fait un enjeu stratégique de développement urbain à l'échelle du territoire communautaire.





*Ferme du Bois Briard*



### **Le projet en chiffres**

Le projet Bois Briard, c'est :

- 27 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SPD) – 360 logements,
- 20 000 m<sup>2</sup> dédié au secteur du tertiaire,
- 1 200 places debout dans la salle culturelle Decauville de la **Ferme du Bois Briard**,
- 30 hectares d'espaces verts.

### **Le calendrier du projet**

Travaux d'août 2023 à décembre 2024.

## Ce qu'il reste à réaliser...

Les travaux en intégralité.

### À l'horizon 2024

Aménagement du parc de la ferme du Bois Briard dans le prolongement du parc du lac, mise en service du tram T12.

### À l'horizon 2028

développement d'environ 360 logements (SPLA-IN),  
développement d'environ 20 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher de surfaces tertiaires (SPLA-IN),  
redynamisation du cœur de ville d'Évry-Courcouronnes.

#### Aménagement du parc de la ferme du Bois Briard dans le prolongement du parc du lac

#### Historique

L'emprise infrastructure routière de l'urbanisation des années 70 a généré de coupures et écologiques importantes dans ce secteur, notamment la présence d'un axe routier structurant en 2x2 voies et d'un échangeur avec l'autoroute A6.

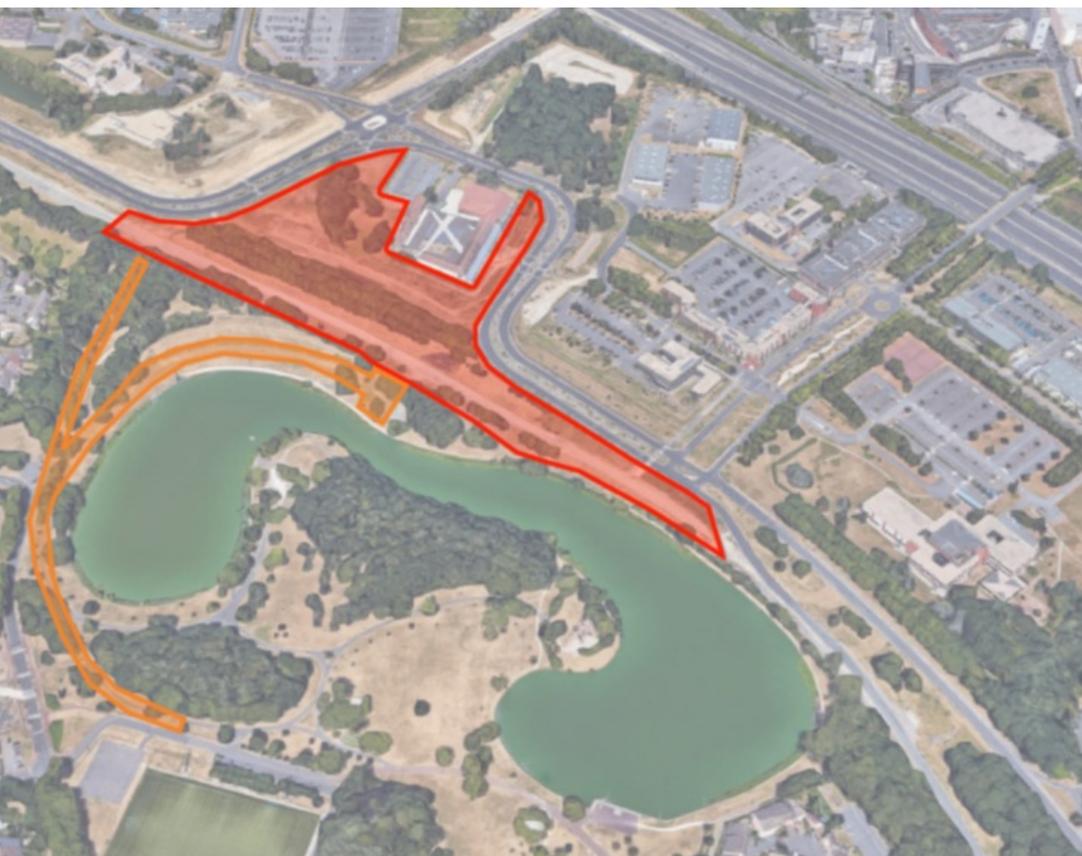
La RD446 a été déviée en 2019 pour laisser place à un grand délaissé entre la ferme du Bois Briard et le parc du lac. Le projet de parc a pour objectif principal de gommer la trace de ces infrastructures routières.

#### Périmètre de l'opération

Le périmètre opérationnel de l'étude, de **6,5 hectares**, s'étend sur des zones foncières gérées par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud :

L'opération est bordée par :

un réseau  
viaire autour  
de la Ferme  
du Bois  
Briard :  
reconfigurati  
récente avec  
le  
dévoisement  
de l'ex-  
RD446,  
permettant  
de  
désenclaver  
la Ferme du  
bois Briard,  
le parc du  
lac,  
la future  
ligne du  
Tram 12  
Express  
(Massy –  
Évry)  
aménagée le  
long du  
Canal et  
dont deux  
stations  
(Monnet et  
Delouvrier)



*Périmètre d'opération*

seront  
situées à  
proximité du  
périmètre  
d'études,  
la création  
d'un quartier  
résidentiel le  
long de la  
nouvelle  
voie et de  
l'allée de la  
Petite Reine,  
la ferme du  
Bois Briard,  
rénovée  
avec la  
création de  
la salle  
Decauville et  
l'implantation  
d'une école  
de musique  
Didier  
Lockwood,  
une zone  
d'activité qui  
verra le jour  
à la suite de  
l'implantation  
de la ligne  
de tramway.

## Principe d'aménagement

La continuité de l'eau sur le parc est un axe principal de la refonte du site. Le parc urbain permet d'offrir une autre interprétation de la présence de l'eau par la mise en place d'une zone humide, écosystème jusqu'alors non présent sur le site. Elle est le lien manquant entre les deux plans d'eau existants.

Le grand talus, qui soutenait la RD446, sera re-profilé pour ouvrir l'axe ferme/ Lac et créer une échappée visuelle depuis la ferme vers le lac et la Dame du lac. Le bassin d'orage est quant à lui remodelé pour y créer une zone humide, peuplée de mares courbes et inaccessibles. Des buttes seront créées avec l'excédent des terres de déblais pour cadrer des vues depuis le boulevard et accentuer l'impression de vallon avec la colline de l'allée de la petite reine. Sur cette dernière, des buttes formant tour à tour des belvédères, des aires de jeu ou des refuges.

L'aménagement vise à tisser des liens entre les hommes, l'Art, le végétal et un territoire.

L'eau, la culture, le végétal, sont les axes principaux qui guident le dessin du futur parc urbain.

Le remodelage du bassin d'orage a pour objet d'en faire un espace dédié à la protection de la biodiversité. Les mares et les zones humides sont bénéfiques à plusieurs égards, en milieu urbain, leur présence est d'autant plus importante qu'elle est menacée.

## La zone humide – îlot refuge de biodiversité

La zone humide fait le lien entre les deux pièces d'eau existantes : le canal et le lac. Elle est aussi le lien entre la ferme et le parc du lac, avec la création d'une passerelle qui reliera directement les deux rives. Un lien visuel nouveau est créé avec le lac par l'implantation de deux observatoires en surplomb de la zone humide, inaccessibles aux visiteurs. Des mares ou des trous d'eau parsèment cette zone pour offrir au site un nouveau biotope. Elles constituent de véritables espaces d'éducation à l'environnement.

À la frontière entre la t  
mares et zones humid  
développement d'une  
animales et végétales  
mares abritent 15% de  
et le tiers des plantes  
».

Cet espace joue aussi  
eaux de pluie en serv  
lors d'épisode orageux  
épure naturellement le  
ruissellent sur les sols  
pollutions (hydrocarbu  
les matières en suspe  
métaux lourds, et en c  
toxiques, les zones humides et leurs  
écosystèmes opèrent comme un filtre.



## La prise en compte de tous les usages

Le projet prévoit de :

créer une aire de jeux pour enfants sous des zones plutôt ombragées pour être ainsi à l'abri du soleil en été,  
 créer un verger : les arbres ont été choisis, en concertation avec les services, pour leur intérêt florifère, leur port ou leur singularité et parfois leur rareté. Ces arbres sont implantés dans des forces plus importantes pour créer des appels visuels et seront dans le même esprit que le principe d'arboretum développé sur le boulevard. Les variétés retenues sont diverses : pommiers, pruniers, poiriers, cerisiers,  
 aménager des zones de repos avec bancs, corbeilles, tables de pique-nique,  
 compléter le réseau intercommunal cyclable (faire le lien entre l'avenue du lac et le nouveau lotissement),  
 créer des accès et des cheminements piétons sécurisés (cycles / PMR), visibles et accessibles depuis les différents sites du secteur entourant le parc,  
 aménager des espaces de détente (table de pique-nique, terrain de pétanque, table de teck-ball),  
 créer des lieux d'expression artistique avec des zones permettant d'accueillir des expositions permanentes ou temporaires. (« jardin de land art »),  
 préserver un grand espace libre (espace engazonné) au sein du parc, permettant l'organisation d'évènements festifs ponctuels (ex : fête du 14 juillet avec feu d'artifice).

### Les espaces verts et plantations

Pour gommer le tracé de l'ancienne route départementale et permettre l'ouverture visuelle entre la Ferme et le parc du lac, le merlon boisé vestige de cet ancien tracé routier doit être remodelé, il est actuellement infranchissable (talus raide et boisé).

Le projet prévoit donc l'abattage des 120 arbres de l'ancienne emprise de voirie départementale, mais plus du double seront replantés à l'échelle du projet dans son ensemble, et de 2400 m<sup>2</sup> de friche arborée issue de l'ancien échangeur aujourd'hui démolli. Les arbres du parc seront conservés (Plaine des Artistes).



Le projet prévoit la replantation de :

216 arbres  
 5 515 jeunes plants en bosquets  
 877 m<sup>2</sup> d'arbustes et de vivaces  
 3 000 bulbes.



**Des bosquets For**  
 projet, les arbres so  
 bosquets denses et  
 Ils permettent de tr  
 variétés, sur la dive  
 écosystèmes. L'idée  
 écosystème forestie  
 reproduisant la strai  
 et arborée native.  
 Pour chaque bosqu  
 d'arbre est plantée  
 allant de 14/16 à 18/20 pour donner  
 une dominante à chacun. Des plantes plus aquatiques sont aussi implantées dans les mares créées, en fonction de leur profondeur.



**Des banquettes jardinées** : des banquettes plantées d'arbustes et de vivaces sont implantées le long des murs pour accompagner ceux-ci et maintenir une distance avec les bords de la zone humide. Elle guide le promeneur vers les traversées et les accès aux plateformes d'observation.

En concertation avec les services de la communauté d'agglomération, ces prairies sont choisies parmi des semences ayant un label végétalocal, et avec des fleurs sauvages. Elles sont de quatre types, une prairie sèche, deux prairies humides et une prairie spéciale talus. Les espèces sont choisies pour leur résistance et leur caractère champêtre.

**Dans le cadre du budget participatif régional 2023, la région Île-de-France va financer la création d'une voie verte qui reliera le centre-ville d'Évry-Courcouronnes à la station Bois-Briard du tram 12.**

*L'Agglomération Grand Paris Sud, qui est en charge des travaux, et la Ville d'Évry-Courcouronnes organisent des permanences d'information :*

*pour tout savoir sur le projet. L'occasion de rencontrer les équipes techniques et les élus :*

- Vendredi 23 juin, de 15h à 18h, en Mairie de Courcouronnes Centre – 2 rue Paul Puech, quartier Courcouronnes Centre à Évry-Courcouronnes,*
- Vendredi 30 juin, de 15h30 à 17h30, en Mairie de Courcouronnes Centre – 2 rue Paul Puech, quartier Courcouronnes Centre à Évry-Courcouronnes.*

### **Les objectifs du projet**

prolonger le centre-ville : construire un quartier de densité intermédiaire s'inscrivant dans une démarche qualitative et environnementale,

valoriser le paysage : créer un espace de respiration et de rencontre apaisée, Accueillir de nouveaux habitants et diversifier l'offre de logements en proposant des logements de haute qualité,

développer des activités économiques en continuité des zones existantes, saisir l'opportunité de l'arrivée du Tram T12.

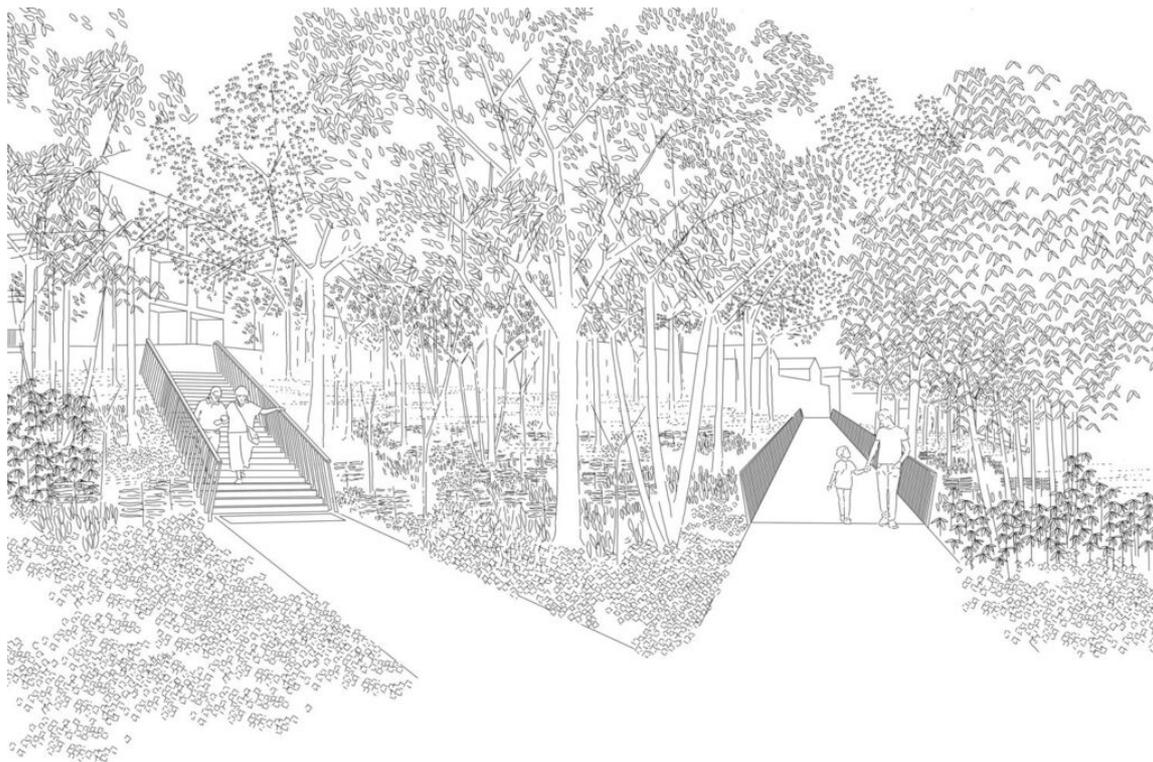
Le projet permettra une **amélioration du cadre de vie** en termes de mobilité et de valorisation du quartier. Le programme répond à une triple ambition :

**Préserver** : préserver le merlon en bordure du boulevard et son couvert arboré et implanter le bâti en retrait afin de limiter les nuisances sonores et créer un paysage végétal,

**Traverser** : compléter le maillage des chemins à travers le merlon pour connecter le centre de Courcouronnes aux futures stations de Tram,

**Habiter** : implanter le bâti dans un souci de porosité et se décoller du boulevard urbain pour ouvrir des vues vers le lointain et vers le boisement.

Ainsi, le programme mixe logements, activités tertiaires et espace de récréation et répond à une ambition environnementale forte. Il permet également de décloisonner le quartier grâce aux cheminements doux nouvellement créés.



*Parc du Bois Briard*

### **Les partenaires du projet**

#### **Maîtrise d'ouvrage**

Communauté d'agglomération Grand Paris Sud  
Ville d'Évry-Courcouronnes,  
SPLA-IN « Porte Sud du Grand Paris »

#### **Maîtrise d'œuvre**

Opération d'aménagement : SATHY/ LALU/ MA-GEO,  
Parc du Lac : Elementerre paysages,  
Salle Decauville : Blaq architectures,  
Voirie : SETEC/ Oïkos.

#### **Financeurs**

Europe (FEDER),  
Région Île-de-France,  
Département de l'Essonne,  
France Nation verte,  
Communauté d'agglomération Grand Paris Sud  
Ville d'Évry-Courcouronnes.

